

avoir consumé au service de l'État sa santé et ses forces, a droit à un repos équitablement doté. Or, quel est celui qui, touchant à cette limite de sa carrière active, n'a pas vu se succéder au faite mobile et glissant du pouvoir, une quantité de personnes, de principes et de systèmes divers et opposés? Remarquez encore que les fonctions publiques étant parmi nous une carrière permanente et non accidentelle, et par cela même exigeant de longues préparations spéciales, des stages, des surnumérariats, des commencements durs, où l'on vit de sacrifices en vue d'un avenir éloigné, la retraite volontaire n'est plus possible sans de cruels dommages. Mettez-vous donc le fonctionnaire, après vingt-cinq ans de travaux, quand l'âge qui est venu ne lui permet plus de donner à ses forces épuisées une autre direction, le mettez-vous dans la nécessité de professer des zèles contradictoires, dont, si les uns sont sincères, les autres sont nécessairement menteurs? Non; à cette condition-là, M. Rigault a raison. Mais, je le répète, les hypothèses d'après lesquelles il raisonne, sont au moins transitoires. La dignité personnelle étant une des conditions de tout bon service, il n'y a que l'affectation d'un faux zèle qui voudrait la remplacer par une hypocrisie officielle. Le pouvoir, quel qu'il soit, la repousserait en vue de son véritable intérêt et de son honneur.

Je suis de l'avis de M. Rigault, qu'il ne faut pas pousser la jeunesse vers la compétition des emplois publics, mais cela par d'autres motifs que les siens. Peut-être viendra-t-il un moment où il conviendra d'exciter cette ambition; mais nous n'y sommes que trop enclins dans nos mœurs actuelles. Il y a bien assez d'autres matières au travail.

L'oisiveté dans les classes riches contient, et c'est, à mon avis, son plus grand vice, un abaissement du caractère et une abdication des influences qui appartiennent légitimement à la raison cultivée et fortifiée. La naissance et la fortune